



Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura, structure agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Avec le soutien financier de :



L'eau s'évapore de la cuvette en moins d'une semaine !

Depuis quelques années, ce phénomène est récurrent lors du mois de septembre voire octobre. Entre les 2 passages hebdomadaires du lundi, l'eau de la cuvette, presque 2 litres tout de même, s'évapore. Ce qui rend caduque le piégeage entre autres de la grosse altise. La semaine dernière, certaines avaient été rechargées en eau le jeudi mais rien n'y a fait elles étaient vides ce lundi pour la plupart. On ne peut pas écarter que certains animaux à poils, à plumes, s'y abreuvent aussi.

Faudra-t-il à l'avenir recharger les cuvettes tous les 2 jours ? Ce qui soit dit en passant serait une bonne cadence de visite pour ces parcelles de colza, pour l'agriculteur ou l'agricultrice mais pas pour un conseiller ou une conseillère. Espérons plutôt qu'un « Géo Trouvetou » trouve une solution à ce problème. Bien évidemment autre que

celle d'augmenter le volume d'eau de la cuvette jaune en ces périodes de restriction. Et surtout pas en nous proposant une « bassine » sous peine de se retrouver confronter à plusieurs centaines de manifestants chaque lundi et de ne plus pouvoir travailler.



COLZA D'HIVER

*** Stade :**

Deux feuilles supplémentaires en une semaine, tel est le bilan de la semaine écoulée. Et ce quelle que soit la date de levée. La plupart des parcelles auront atteint le stade 4 feuilles pour la mi-septembre, objectif minimum pour moins subir les attaques de grosses altises.

*** Ravageurs :**

La présence de trous est quasi systématique dans les colza développés (voir Photo 1). Sans pour autant que les colzas soient en danger. Plusieurs coupables : la larve de tenthrède de la rave, la plus suspectée mais difficile à trouver, la chenille de la teigne trouvée aux Hays, Saint-Lothain et Annoire (voir Photo 2). Et peut-être cette chenille de noctuelle observée à Saint-Aubin (voir Photo 3).



Photo 1 : présence de trous dans les feuilles dans la plupart des colzas développés



Photo 2 : larves de teigne trouvées aux Hays, Saint-Lothain et Saint-Baraing

Photo 3 : chenille noctuelle à Saint-Aubin.



Petites altises

Aucune parcelle de notre réseau n'est concernée par ce ravageur.

Grosses altises

Le piégeage est probablement incomplet ou sous-estimé compte-tenu des cuvettes « sans eau ». Ce qui est certain c'est que les dégâts « foliaires » sur colza sont nuls ou très faibles. **Il y a bon espoir que la plupart des colzas soient suffisamment développés à partir de la semaine prochaine pour supporter d'éventuelles**

attaques de grosses altises. Maintenir la surveillance notamment pour les colzas inférieurs à 4 feuilles.

Rappel : Depuis 2 ans, nous constatons souvent l'inefficacité des traitements insecticides. La plupart des produits utilisés appartiennent à la famille des « pyréthri-noïdes ». Cette famille insecticide est jugée quasi inefficace compte-tenu de la résistance forte et généralisée dans notre région. Il est donc important d'attendre au maximum le seuil de risque pour traiter et inutile d'intervenir plusieurs fois par semaine. Si vous intervenez, toujours réaliser une zone non traitée d'au moins 100 m².

Rappel du seuil de risque (ou de nuisibilité) : période de sensibilité, levée à 3-4 F. Seuil de nuisibilité = plus de 80% des pieds présentant des morsures et 25% de la surface foliaire consommée.

Pucerons

Ils sont présents dans quelques parcelles du réseau (Saint-Baraing 5%, Annoire 5%, Saint-Lothain 10%) et parfois à un niveau proche du seuil de nuisibilité comme aux Hays (17%). Attention, pour les variétés dites résistantes à la jaunisse comme Feliciano KWS, Hostine, KWS Granos, LG Aviron, LG Austin, Acropole, RGT Ozone, Crossfit, ... une protection n'est pas nécessaire sauf dans des cas exceptionnels. Autre point important, un seul produit autorisé et efficace est préconisé : TEPPEKI (ou AFINTO, INODE) à la dose de 100g/ha.

Rappel du seuil de risque (ou de nuisibilité) : à surveiller lors des six premières semaines de végétation ou jusqu'à environ 6 feuilles. Ils se trouvent généralement sous la face inférieure des feuilles. Seuil de nuisibilité = plus de 20 % de pieds porteurs de pucerons pour les variétés dites non résistantes à la jaunisse comme par exemple Amazonite, Helypse, RGT Quizz...

Tableau 1 : Réseau de parcelles suivi par la Chambre d'Agriculture du Jura dans le cadre du BSV

Commune	Date de semis	Stade	Captures de grosses altises		
			28/08/23	04/09/23	11/09/23
Saint-Aubin	8/08	4-7 F	6	1	2
Saint-Baraing	8/08	6-7 F	2	1	1
Annoire	8/08	6-7 F	0	3	1
Ounans	9/08	6-7 F	0	0	0
L'Étoile	10/08	7 F	0	0	0
St Loup	18/08	3-4 F	0	1	1
Saint-Lothain	19/08	4 F	0	0	0
Malange	22/08	3-4 F	-	0	0
Les Hays	22/08	3 F	-	0	0
Cosges	22/08	2 F	0	0	0
Authume	23/08	3-4 F	-	0	0
Sermange	23/08	3 F	-	1	0
Beaufort	29/08	2 F	-	-	0

* **Désherbage :**

Éliminez dès que possible, les repousses de céréales. Elles exercent une forte concurrence vis-à-vis du colza si elles ne sont pas détruites précocement.

Rappel concernant les herbicides anti-graminées foliaires :

Les conditions d'application optimum sont un temps poussant (température comprise entre 15 et 25°C) et une hygrométrie > 70 %. Privilégier les herbicides de la famille des FOPs (Agil, Fusilade Max, Pilot, Etamine, Léopard 120, Targa Max,...) si vous visez uniquement des repousses de céréales, et de la famille des DIMES (Centurion 240 EC, Select, Stratos Ultra + Dash, Vesuve Max...) si vous voulez détruire des repousses de céréales + ray-grass et/ou vulpins non résistants. Adaptez la dose au stade des graminées visées. La plupart de ces produits doivent être utilisés avec un adjuvant (huile). Voir étiquette produit.

Exemples de produits qui, pour la plupart, doivent être utilisés avec un adjuvant (huile) :

- * AGIL 0,4 L/ha sur vulpin non résistant et repousses de céréales au stade 2 à 3 feuilles, et 0,7 L/ha sur ray-grass non résistant au stade 2-3 feuilles.
- * PILOT 0,6 à 0,7 L/ha avant tallage sur vulpin non résistant et repousses de céréales, 1,2 L/ha sur ray-grass non résistant au stade 2-3 feuilles.
- * FUSILADE MAX 0,75 L/ha sur vulpin non résistant et repousses de céréales au stade 2 à 3 feuilles, et 1 L/ha sur ray-grass non résistant au stade 2-3 feuilles.
- * CENTURION 240 EC ou OGIVE VXT, 0,4 L/ha sur repousses de céréales et vulpin non résistant au stade 2-3 feuilles et 0,5 L/ha sur ray-grass non résistant au stade 2-3 feuilles.
- * STRATOS ULTRA + DASH, 1 à 1,2 L/ha pour chacun des 2 produits

MAÏS

* **Stade :**

Grains durs.

* **Chrysomèle :**

La fin de la période de piégeage des chrysomèles se confirme avec aucune capture pour la semaine écoulée.

SOJA et Tournesol

Beaucoup de parcelles récoltées avec des rendements plutôt bons.

Tableau 2 : Capture de chrysomèle dans les pièges sexuels (phéromones) en 2023.

Lieu / Date	03/07	10/07	17/07	26/07	31/07 ou 04/08	07 ou 09/08	21 ou 22/08	28/08	04/09	11/09	Total
Vincelles	9	18	108	-	118	142	49	3	1	0	448
Vincent	0	6	83	-	210	301	108	3	1	0	712
Brainans	2	7	183	-	102	203	99	-	-	-	596
Gevry	1	12	28	15	4	1	0	0	2	0	63
Rochefort-sur-Nenon	20	9	36	66	47	19	27	7	0	0	231
Total Captures	32	52	438	81	481	666	383	13	4	0	2050